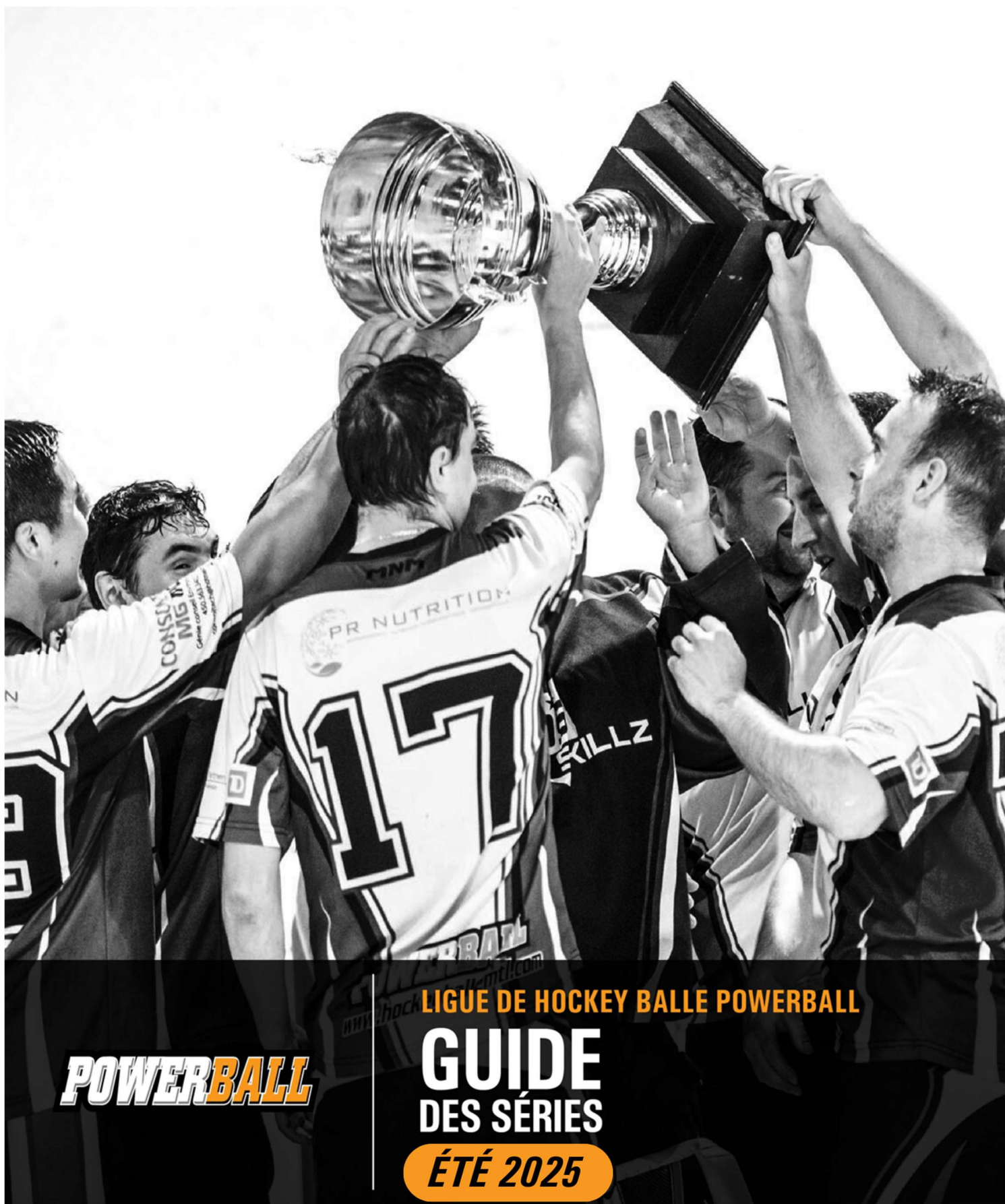




LIGUE DE HOCKEY BALLE POWERBALL

POWERBALL

**GUIDE
DES SÉRIES**

ÉTÉ 2025

PBHOCKEY.COM

Contenu

1 - Horaire des séries.....	3
2 - Format des matchs.....	3
2.1 - 1/8 ET 1/4 DE FINALES	3
2.2 - 1/2 FINALES	3
2.3 - FINALES ET GRANDES FINALES	3
3 - Éligibilité des joueurs	4
4 - Règlements spécifiques aux séries	7
5 - Reprise vidéo (Spécifique aux séries)	7

1 - Horaire des séries

- 1.1- Vous pouvez consulter l'horaire des séries éliminatoires via le lien suivant : <https://pbhockey.com/series/>.
- 1.2- **À partir du 25 juillet**, Il vous est possible de consulter les heures de matchs selon les positions de la saison aux 2 endroits suivants :
- Calendrier : <https://pbhockey.com/calendrier/>
 - Arbre des séries : <https://pbhockey.com/series/arbre-des-series/>

2 - Format des matchs

2.1 - 1/8 ET 1/4 DE FINALES

2.1.1- Les 1/8 et 1/4 de finales sont des rondes en format 1 match de 3 périodes de 14 minutes.

2.1.2- S'il y a égalité après 3 périodes, une fusillade départagera les équipes.

2.2 - 1/2 FINALES

2.2.1- Les 1/2 finales sont une ronde en format 2 de 3.

2.2.2- Les 2 de 3 se jouent de la façon suivante :

- 1er match de 2 périodes de 12 minutes
- 2e match de 2 périodes de 12 minutes
- 3e match (si nécessaire) de 1 période de 12 minutes

Ces matchs sont joués de façon consécutive avec une pause de 2 minutes entre chaque.

2.2.3- S'il y a égalité à la fin d'un match :

- Hommes & Mixte : Prolongation jusqu'à ce qu'il y ait un but (et ce, dans tous les matchs).
- Femmes 4x4 : 5 minutes de prolongation suivie de fusillade

2.3 - FINALES ET GRANDES FINALES

2.3.1- Les finales et grandes finales sont en format 2 de 3

2.3.2- Les 2 de 3 se jouent de la façon suivante :

- 1er match de 2 périodes de 12 minutes
- 2e match de 2 périodes de 12 minutes
- 3e match (si nécessaire) de 1 période de 12 minutes

Ces matchs sont joués de façon consécutive avec une pause de 2 minutes entre chaque.

2.3.3- S'il y a égalité à la fin d'un match :

- Hommes & Mixte : Prolongation jusqu'à ce qu'il y ait un but (et ce, dans tous les matchs).
- Femmes 4x4 - 1er et 2e match : 1 période de 5 minutes de prolongation suivi de fusillade.
- Femmes 4x4 - 3e match : 1 période de 12 minutes de prolongation suivi de fusillade.

3 - Éligibilité des joueurs

- 3.1- Les cotes utilisées pour les séries ÉTÉ 2025 sont celles de la période Printemps-Été 2025 sur www.centraledesk.com. **Tous les changements faits au 1er juillet 2025 (pour la période Championnats provinciaux 2025) et ceux faits au 1er septembre 2025 (pour la période Automne 2025) ne sont pas pris en compte. Assurez-vous de bien vérifier le profil CDH de votre joueur.**
- 3.2- Tout joueur (autant régulier que remplaçant) doit détenir son profil sur www.centraledesk.com avec **forfait HKQC** (donc non expiré) pour participer aux séries éliminatoires. *Aucune exception n'est permise et le tout devra être conforme avant le match.* Assurez-vous donc de faire toutes les vérifications nécessaires auprès de vos joueurs à l'avance. Pour toutes questions à ce sujet, vous pouvez contacter Ralph au 514-717-7170 ou ralph@hockeyballemtl.com.
- 3.3- Les joueurs remplaçants doivent aussi payer en séries. À noter que le coût d'un match de 1/8 ou 1/4 de finale est le même que le coût d'une ronde 2 de 3 de 1/2 finale ou finale.
- 3.4- Nombre de matchs requis (NMR) : Un joueur doit avoir joué au moins le NMR avec l'équipe en question pour être admissible aux séries (*exception à ce règlement : les gardiens remplaçants qui doivent avoir joué au moins une partie dans la Ligue dans la saison en cours, sans appartenir à une équipe de la catégorie où il est demandé comme remplaçant. Voir le point 3.8 de ce Guide pour plus d'informations*).

Voici le tableau du nombre de NMR selon le nombre de matchs en saison régulière :

Nbre de matchs en saison régulière	NMR
1 à 6	1
7 à 11	2
12 à 15	3
16 à 19	4
20 à 23	5
24 à 27	6
28 et +	7

- 3.5- Afin qu'un joueur puisse jouer comme attaquant en séries, il doit avoir joué le nombre de matchs requis **COMME ATTAQUANT** en saison. Les matchs comme gardien de but ne compte pas dans le NMR. (Exemple : Pour une saison de 16 matchs (donc un NMR de 4), un joueur ayant joué deux (2) matchs comme attaquant et deux (2) matchs comme gardien en saison ne pourra pas jouer comme attaquant en séries).
- 3.6- *Exception au règlement 3.5.* Un gardien de but pourra aussi jouer comme attaquant s'il respecte **TOUS** les critères suivants :
1. A été gardien de but pour au moins 50% du nombre de parties de saison régulière de son équipe (Exemple : 8 matchs ou + d'une saison de 16 matchs)
 2. A joué au moins 2 parties comme attaquant dans l'équipe (1 partie si le NMR est de 1 ou 2)
 3. A une cote comme attaquant
- 3.7- Un joueur qui a joué le nombre de matchs requis (NMR) comme attaquant dans une équipe est autorisé à garder les buts en séries avec cette équipe, si bien évidemment il n'est pas considéré comme un gardien de but au calibre trop élevé selon le tableau de restrictions de la catégorie (même s'il n'a pas gardé les buts en saison régulière).

- 3.8- Un gardien remplaçant (qui n'a joué aucun match avec l'équipe durant la saison) doit :
1. Avoir joué au moins un (1) match dans la Ligue lors de la saison en cours (et ce, peu importe la catégorie)
 2. Ne pas être régulier dans la catégorie où il est demandé comme remplaçant
 3. À noter que la Ligue peut approuver une exception pour un gardien qui ne respecte pas le point 1 si elle juge que le calibre du gardien est adéquat pour la catégorie. L'équipe devra en faire la demande par courriel à mathieu@hockeyballemtl.com au moins 48h d'avance afin de s'assurer d'avoir une confirmation.
- 3.9- Un joueur ou gardien n'a le droit de jouer que pour seulement une équipe d'une même catégorie en séries (sauf les joueurs approuvés en début de saison suite à un changement de catégorie). *Par contre, si une catégorie a une division Hebdo et une division Week-end, ces 2 divisions sont considérées comme 2 catégories distinctes. (Exemple : le E1 Hebdo et le E1 Week-end sont considérées comme 2 divisions distinctes même s'il peut y avoir des matchs entre les 2). Cela veut donc dire qu'un joueur pourrait être régulier dans ces 2 divisions.*
- 3.10- En saison régulière, une partie remportée par forfait **suite à la non-présence de l'autre équipe** permet d'ajouter un match d'éligibilité à n'importe quel joueur de l'équipe en vue des séries éliminatoires. À noter que ceci exclut les matchs gagnés par forfait en raison de l'alignement illégal de l'équipe adverse ou l'arrêt de match par les arbitres.

Ces matchs seront ajoutés aux statistiques de votre équipe au lendemain de votre dernier match de saison régulière. *À noter que les matchs seront simplement ajoutés aux joueurs pour lesquels il manque des matchs pour participer aux séries éliminatoires.*

Précision : Si un joueur est éligible à jouer en séries avec deux (2) équipes d'une même catégorie suite à l'ajout de ces matchs, il devra choisir une (1) des 2 équipes seulement.

4 - Règlements spécifiques aux séries

- 4.1- Lorsqu'une équipe perd son point franc jeu, elle commence avec une punition mineure en prolongation (si les 2 équipes le perdent, la prolongation commence à effectifs réduits des 2 côtés).
- 4.2- À chacune des rondes, l'équipe ayant obtenu le meilleur rang en saison régulière affronte l'équipe ayant obtenu le plus bas rang en saison régulière.
- 4.3- L'équipe ayant obtenu le meilleur rang en saison régulière obtient l'avantage de conserver son gilet (si les 2 équipes ont la même couleur) et de déterminer qui tirera en 1er s'il y a fusillade.
- 4.4- Un (1) temps d'arrêt par partie est permis pour tous les matchs. Aucun temps d'arrêt additionnel n'est permis en prolongation.
- 4.5- Si une équipe n'est pas en mesure de se présenter à un match de séries, son adversaire gagnera simplement le match par forfait. **Toutefois, si une équipe se désiste des séries au moins 72h avant le début de la 1ère ronde de séries de cette catégorie, l'arbre des séries sera refait pour la catégorie en question.**

5 - Reprise vidéo (Spécifique aux séries)

- 5.1- Lors des deux (2) dernières minutes de jeu d'un match (ou en prolongation), l'arbitre peut aller à la reprise vidéo sans qu'une équipe en ait fait la demande.
- 5.2- Contrairement à la saison régulière, l'équipe peut demander d'aller à la reprise vidéo lors d'un but pour les motifs suivants :
 - Voir s'il y a eu obstruction sur le gardien
 - Voir s'il le but a été compté au-dessus de la barre horizontale
 - Voir s'il y a eu un "Kicking motion" lors d'un but avec le pied
- 5.3- Dans les catégories Mixte, l'équipe peut demander d'aller à la reprise pour vérifier savoir si le but a été compté par une fille plutôt qu'un gars (ou vice-versa)

Pour la totalité des règlements, veuillez consulter le livre des règlements officiel sur le site : <https://pbhockey.com/livre-des-reglements/>

En cas de disparité entre un règlement de ce Guide et un règlement du Livre de règlements, ce sera le règlement de ce Guide qui aura priorité.

En cas de doute sur l'éligibilité d'un joueur, il sera très important pour les responsables d'équipes de contacter l'un des responsables à l'avance pour vérifier puisqu'une équipe perdra le match par défaut si un joueur y participe alors qu'il n'est pas éligible.

La Ligue a droit de regard final en ce qui a trait à tout ce qui concerne l'interprétation de toute règle et / ou de toute situation.